



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 5.07.2011

L'an deux mille onze et le onze juillet à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maryse Bertrand, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire, Jacques Lasserre (art. L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date d'affichage

Présents : Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/69

Absents : Mr LASSERRE (excusé), Mr DELPOUX (excusé), Mme BORELLO (excusée), Mr RAYNAL (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mmes GALINIER (procuration à Mme Bertrand), CHAILLET (excusée), Mrs BALOUP, DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

C.L.A.S.

Pour être en cohérence avec les actions de soutien à la parentalité, le Centre Social et Culturel a initié une action d'accompagnement à la scolarité. La structure a reçu l'habilitation C.L.A.S. (Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Adopté à l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn subventionne cette action. A cet effet, une convention sera établie entre la C.A.F. et le Centre Social et Culturel.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Centre Social et Culturel à gérer l'action habilitée C.L.A.S.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011
Maryse BERTRAND
Maire-Adjoint,